



# Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

**87<sup>e</sup>** séance plénière

Mercredi 20 décembre 2000, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Holkeri ..... (Finlande)

*La séance est ouverte à 10 h 20.*

## Rapports de la Deuxième Commission

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va examiner les rapports de la Deuxième Commission concernant les points 92 à 102 et le point 12 de l'ordre du jour. Je prie le Rapporteur de la Deuxième Commission, M. Ahmed Amaziane, du Maroc, de présenter les rapports de la Deuxième Commission en une seule intervention.

**M. Amaziane** (Maroc) : J'ai l'honneur de soumettre à votre considération les rapports suivants de la Deuxième Commission sur les points de l'ordre du jour qui lui ont été renvoyés par l'Assemblée générale à sa présente session.

Au titre du point 12 de l'ordre du jour, intitulé « Rapport du Conseil économique et social », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 9 du document A/55/590, l'adoption de trois projets de décision.

Le point 92 de l'ordre du jour est intitulé « Questions de politique macroéconomique ». Au titre du point 92 a), intitulé « Commerce et développement », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 11 du document A/55/579/Add.1, l'adoption de deux projets de résolution, et au paragraphe 12 l'adoption d'un projet de décision.

Au titre du point 92 b), intitulé « Produits de base », la Commission recommande, au paragraphe 6

du document A/55/579/Add.2, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 92 c), intitulé « Crise de la dette extérieure et développement », la Commission recommande, au paragraphe 7 du document A/55/579/Add.3, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 92 d), intitulé « Science et technique au service du développement », la Commission recommande, au paragraphe 8 du document A/55/579/Add.4, l'adoption d'un projet de résolution et au paragraphe 9 l'adoption d'un projet de décision.

Au titre du point 92 e), intitulé « Financement du développement, y compris le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés », la Commission recommande, au paragraphe 8 du document A/55/579/Add.5, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 93 de l'ordre du jour, intitulé « Questions de politique sectorielle », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 15 du document A/55/580, l'adoption de deux projets de résolution.

Au titre du point 94 de l'ordre du jour, intitulé « Développement durable et coopération économique internationale », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 5 du document A/55/581/Add.6, l'adoption d'un projet de résolution.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Au titre du point 94 a), intitulé « Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 5 du document A/55/581/Add.1, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 94 b), intitulé « Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale », la Commission recommande, au paragraphe 6 du document A/55/581/Add.2, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 94 c), intitulé « Développement culturel », la Commission recommande, au paragraphe 7 du document A/55/581/Add.3, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 94 d), intitulé « Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat », la Commission recommande, au paragraphe 6 du document A/55/581/Add.4, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 94 e), intitulé « Application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) », la Commission recommande, au paragraphe 13 du document A/55/581/Add.5, l'adoption de deux projets de résolution.

Au titre du point 95 de l'ordre du jour, intitulé « Environnement et développement durable », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 16 du document A/55/582/Add.8, l'adoption de trois projets de résolution.

Au titre du point 95 a), intitulé « Mise en œuvre d'Action 21 et Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 », la Commission recommande, au paragraphe 15 du document A/55/582/Add.1, l'adoption de deux projets de résolution.

Au titre du point 95 b), intitulé « Convention sur la diversité biologique », la Commission recommande, au paragraphe 6 du document A/55/582/Add.2, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 95 c), intitulé « Approvisionnement en eau et assainissement », la Commission recommande, au paragraphe 3 du document A/55/582/Add.3, l'adoption d'un projet de décision.

Au titre du point 95 d), intitulé « Poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement », la Commission recommande, au paragraphe 13 du document A/55/582/Add.4, l'adoption de deux projets de résolution.

Au titre du point 95 e), intitulé « Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique », la Commission recommande, au paragraphe 8 du document A/55/582/Add.5, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 95 f), intitulé « Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris la mise en œuvre du Programme solaire mondial 1996-2005 », la Commission recommande, au paragraphe 6 du document A/55/582/Add.6, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 95 g), intitulé « Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures », la Commission recommande, au paragraphe 7 du document A/55/582/Add.7, l'adoption d'un projet de décision.

Au titre du point 96 de l'ordre du jour, intitulé « Activités opérationnelles de développement », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 7 du document A/55/583, l'adoption d'un projet de décision.

Au titre du point 97 de l'ordre du jour, intitulé « Formation et recherche », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 18 du document A/55/584, l'adoption de trois projets de résolution.

Au titre du point 98 de l'ordre du jour, intitulé « Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 11 du document A/55/585, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 99 de l'ordre du jour, intitulé « Mise en œuvre de la première Décennie des Nations

Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 9 du document A/55/586 et Corr.1, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 100 de l'ordre du jour, intitulé « Mondialisation et interdépendance », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 14 du document A/55/587, l'adoption de deux projets de résolution et, au paragraphe 15 du même document, l'adoption d'un projet de décision.

Au titre du point 101 de l'ordre du jour, intitulé « Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernementale », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 9 du document A/55/588, l'adoption d'un projet de résolution et, au paragraphe 10 du même document, l'adoption d'un projet de décision.

Au titre du point 102 de l'ordre du jour, intitulé « Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 11 du document A/55/589, l'adoption d'un projet de résolution.

Pour terminer, je voudrais adresser mes vifs remerciements au Président et aux Vice-Présidents de la Deuxième Commission pour les efforts qu'ils ont déployés pour que les débats se déroulent dans un cadre de consensus et de convivialité. Je voudrais également adresser mes plus vifs remerciements au Secrétariat pour l'assistance qui m'a été donnée dans l'exécution de mes tâches en tant que Rapporteur de la Deuxième Commission.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du règlement intérieur, je vais considérer que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Deuxième Commission dont l'Assemblée est saisie.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote.

Les positions des délégations concernant les recommandations de la Deuxième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents. Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la

décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, que les explications de vote sont limitées à 10 minutes.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Deuxième Commission, je voudrais informer les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'en Deuxième Commission pour prendre nos décisions. Ce qui veut dire que s'il a été procédé à un vote enregistré, nous ferons de même, sauf si le Secrétariat a été averti du contraire à l'avance.

J'espère également que nous allons adopter sans les mettre aux voix les recommandations qui ont été adoptées sans vote à la Deuxième Commission.

## Point 92 de l'ordre du jour

### Questions de politique macroéconomique

#### Rapport de la Deuxième Commission (A/55/579)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de prendre note du rapport de la Deuxième Commission publié sous la cote A/55/579?

*Il en est ainsi décidé.*

#### a) Commerce et développement

#### Rapport de la Deuxième Commission (A/55/579/Add.1)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va se prononcer sur les deux projets de résolution recommandés par la Deuxième Commission au paragraphe 11 de son rapport, ainsi que sur le projet de décision recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 12 du même rapport.

L'Assemblée va tout d'abord passer à l'examen du projet de résolution I, intitulé « La situation en matière de transit des États sans littoral d'Asie centrale et des pays de transit qui sont leurs voisins ». Le projet de résolution I a été adopté par la Deuxième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

*Le projet de résolution I est adopté (résolution 55/181).*

Le projet de résolution II s'intitule « Commerce international et développement ». Le projet de résolution II a été adopté par la Deuxième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

*Le projet de résolution II est adopté (résolution 55/182).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant passer au projet de décision intitulé « Documents relatifs au commerce et au développement ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter ce projet de résolution ?

*Le projet de décision est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 92 a) de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

## **b) Produits de base**

### **Rapport de la Deuxième Commission** (A/55/579/Add.2)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter ce projet de résolution ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 55/183).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 92 b) de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

## **c) Crise de la dette extérieure et développement**

### **Rapport de la Deuxième Commission** (A/55/579/Add.3)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Irlande pour une motion d'ordre.

**Mme Barrington** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour apporter quelques corrections concernant le projet de résolution dont l'adoption est recommandée à l'Assemblée générale au paragraphe 7 du document A/55/579/Add.3, présenté au titre du point 92 c) et intitulé « Questions de politique macro-économique : crise de la dette extérieure et développement ». Le Rapporteur a déjà tenu compte d'un certain nombre de corrections concertées à apporter au texte de ce projet de résolution dont l'Assemblée est saisie. J'aimerais ajouter quelques corrections supplémentaires au texte.

La première correction doit être faite à la deuxième ligne du douzième alinéa du préambule. Les termes « qui ont annulé » doivent être remplacés par « par l'annulation ».

La deuxième correction doit être faite à la quatrième ligne du treizième alinéa du préambule. Les termes « l'évaluation des performances » doivent être remplacés par les termes « l'examen de ce qui a déjà été accompli ».

La troisième correction concerne la sixième ligne du paragraphe 6. Les termes « entre autres » doivent être remplacés par « y compris ».

La quatrième correction concerne la troisième ligne du paragraphe 13. Les termes « y compris » doivent être insérés après les termes « Initiative en faveur des pays pauvres très endettés ».

La cinquième correction concerne la quatrième ligne du paragraphe 25. Les termes « d'entre eux » doivent être supprimés.

La dernière correction concerne l'avant-dernière ligne du paragraphe 28. Après les termes « y compris » il faut ajouter une virgule et le mot « notamment ».

**Le Président** (*parle en anglais*) : On a dûment pris note des observations faites par le représentant de l'Irlande.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 7 de son rapport, tel qu'il a été amendé oralement. Le projet de résolution, intitulé « Renforcement de la coopération internationale en vue de résoudre durable-

ment le problème de la dette extérieure des pays en développement » a été adopté par la Deuxième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter ce projet de résolution, tel qu'il a été révisé oralement?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 55/184).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 92 c) de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**d) Science et technique au service du développement**

**Rapport de la Deuxième Commission**  
(A/55/579/Add.4)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport, ainsi que sur le projet de décision recommandé au paragraphe 9 de son rapport.

L'Assemblée va tout d'abord passer à l'examen du projet de résolution intitulé « Renforcement de la coordination des mécanismes de la Commission de la science et de la technique au service du développement : favoriser la complémentarité des activités de l'ensemble des organismes des Nations Unies dans le domaine des technologies nouvelles et novatrices ». La Deuxième Commission a adopté ce projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 55/185).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous pencher sur le projet de décision intitulé « Document relatif à la science et la technologie au service du développement ». Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter ce projet de décision?

*Le projet de décision est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 92 d) de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**e) Financement du développement, y compris le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés**

**Rapport de la Deuxième Commission**  
(A/55/579/Add.5)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport.

Je donne la parole au représentant des États-Unis qui souhaite intervenir pour une explication de vote ou de position avant que l'Assemblée ne se prononce.

**M. Carp** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se sont joints au consensus sur ce projet de résolution car nous estimons que, par la négociation, nous avons pu parvenir à un accord avec les États Membres sur un certain nombre de questions qui, à nos yeux, revêtent une importance capitale. Dans ce projet de résolution, l'Assemblée générale fait observer qu'une gouvernance stable et responsable est essentielle pour promouvoir le développement économique et elle reconnaît l'importance des capitaux privés, en particulier des investissements étrangers directs pour le financement du développement.

Mais, ce qui est plus important encore, elle reconnaît les mandats indépendants des institutions de Bretton Woods. Il s'agit là d'une question capitale pour nous car, à franchement parler, nous n'avons pas pu nous joindre au consensus sur le projet de résolution consacré à cette question l'année dernière essentiellement parce que nous étions préoccupés par le fait que ce projet visait à imposer des prescriptions aux institutions financières internationales d'une façon qui empiétait sur leur autonomie en matière d'organisation, de fonctionnement et de prise de décisions.

Après de longues et franches négociations, nous estimons que le projet de résolution de cette année indique clairement que l'on reconnaît qu'il doit y avoir une répartition des tâches entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods. L'Organisation des Nations Unies, en tant qu'organisation politique de la communauté internationale, représente les vues politiques de ses Membres. Les institutions de Bretton Woods en tant qu'institutions financières séparées, dotées de leurs propres chartes et mandats, bénéficient d'une indépendance organisationnelle et décisionnelle, pour traiter des questions financières mondiales.

Nous pensons qu'il est essentiel que l'indépendance des institutions financières internationales soit pleinement respectée et maintenue, en particulier dans un certain nombre de domaines mentionnés dans la résolution. Il s'agit entre autres de domaines d'intérêt tels que la suggestion de cadres réglementaires pour les flux de capitaux à court terme et l'échange de devises, et la consolidation d'un ordre du jour mondial élargi pour ce qui est du système financier international. Nous pensons en outre qu'il est essentiel que la coopération régionale étaye les efforts faits par les institutions financières internationales à l'échelle mondiale, sans toutefois s'y substituer.

La communauté internationale reconnaît qu'il est nécessaire de renforcer le système financier international. L'expérience a montré que les institutions financières internationales sont les acteurs les plus efficaces pour nous aider à atteindre cet objectif. Leur indépendance ainsi que leur savoir-faire et leur vocation techniques sont des éléments essentiels à leur crédibilité et en conséquence, au succès de leurs travaux. Nous nous attendons pleinement à ce que la communauté internationale fasse tout ce qu'elle pourra pour préserver cette crédibilité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons écouté le seul orateur expliquer la position de sa délégation.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport.

Le projet de résolution s'intitule « Mise en place d'une architecture financière internationale renforcée et stable, capable de répondre aux priorités de la croissance et du développement, notamment dans les pays en développement, et de promouvoir la justice économique et sociale ».

La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 55/186).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite conclure l'examen de l'alinéa e) du point 92 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé l'examen du point 92 de l'ordre du jour dans sa totalité.

## Point 93 de l'ordre du jour

### Questions de politique sectorielle

#### Rapport de la Deuxième Commission (A/55/580)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les deux projets de résolutions recommandés par la Deuxième Commission au paragraphe 15 de son rapport.

Nous allons d'abord examiner le projet de résolution I, intitulé « Coopération pour le développement industriel ».

La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution I. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 55/187).

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution II, intitulé « Prévention et lutte contre la corruption et le transfert illégal de fonds et rapatriement desdits fonds dans les pays d'origine ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution II est adopté* (résolution 55/188).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite conclure l'examen du point 93 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 94 l'ordre du jour

### Développement durable et coopération économique internationale

#### Rapports de la Deuxième Commission (A/55/581 et Add.6)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous allons d'abord examiner le rapport de la Deuxième Commission qui figure dans le document A/55/581. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite prendre note du rapport de la Deuxième Commission figurant dans le document A/55/581?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 5 de son rapport qui figure dans le document A/55/581/Add.6.

La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution intitulé « État d'avancement des préparatifs de l'Année internationale de la montagne, 2002 ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 55/189).

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé cette étape de l'examen du point 94 l'ordre du jour.

**Point 94 l'ordre du jour** (*suite*)

#### **Développement durable et coopération économique internationale**

##### **a) Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement**

**Rapport de la Deuxième Commission**  
(A/55/581/Add.1)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 5 de son rapport.

La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution A/55/190).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite achever l'examen de l'alinéa a) du point 94 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

##### **b) Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale**

**Rapport de la Deuxième Commission**  
(A/55/581/Add.2)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 55/191).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite terminer l'examen de l'alinéa b) du point 94 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

##### **c) Développement culturel**

**Rapport de la Deuxième Commission**  
(A/55/581/Add.3)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution intitulé « Culture et développement ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 55/192).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite terminer l'examen de l'alinéa c) du point 94 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

##### **d) Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat**

**Rapport de la Deuxième Commission**  
(A/55/581/Add.4)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 55/193).

**Le Président** (*parle en anglais*): L'Assemblée générale a ainsi achevé cette étape de l'examen de l'alinéa d) du point 94 de l'ordre du jour.

**e) Application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)**

**Rapport de la Deuxième Commission**  
(A/55/581/Add.5)

**Le Président** (*parle en anglais*): L'Assemblée va maintenant se prononcer sur deux projets de résolution recommandés par la Deuxième Commission au paragraphe 13 de son rapport.

Nous allons d'abord nous prononcer sur le projet de résolution I, intitulé « Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) ».

La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution I. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution I est adopté* (résolution 55/194).

**Le Président** (*parle en anglais*): La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution II, intitulé « Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution II est adopté* (résolution 55/195).

**Le Président** (*parle en anglais*): L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 94 e) de son ordre du jour.

**Point 95 de l'ordre du jour**

**Environnement et développement durable**

**Rapport de la Deuxième Commission**  
(A/55/582 et Add.8)

**Le Président** (*parle en anglais*): Nous allons d'abord examiner le rapport de la Deuxième Commission, qui a été publié sous la cote A/55/582. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite prendre note du rapport de la Deuxième Commission publié sous la cote A/55/582?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*): Nous allons maintenant passer aux trois projets de résolution recommandés par la Deuxième Commission au paragraphe 16 de son rapport, publié sous la cote A/55/582/Add.8.

La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution I, intitulé « Année internationale de l'eau douce, 2003 ». Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de résolution I est adopté* (résolution 55/196).

**Le Président** (*parle en anglais*): La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution II, intitulé « Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño ». Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de résolution II est adopté* (résolution 55/197).

**Le Président** (*parle en anglais*): La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution III, intitulé « Renforcement de la complémentarité des instruments internationaux relatifs à l'environnement et au développement durable ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution III est adopté* (résolution 55/198).

**Le Président** (*parle en anglais*): L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 95 de l'ordre du jour.

**Point 95 de l'ordre du jour (suite)****Environnement et développement durable****a) Mise en oeuvre d'Action 21 et Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 Rapport de la Deuxième Commission (A/55/582/Add.1)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan qui souhaite soulever une motion d'ordre.

**M. Hanif** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur la page 9 du document A/55/582/Add.1. Dans le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution I, le mot « examen » devrait être remplacé par le mot « Sommet ». Le paragraphe modifié se lirait « décide d'appeler le Sommet le Sommet mondial du développement durable ». C'est cette version modifiée qui a été adoptée à la Deuxième Commission.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les observations du représentant du Pakistan ont été notées.

Je donne la parole au représentant des États-Unis, qui souhaite expliquer sa position avant que l'Assemblée ne prenne une décision.

**M. Carp** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons à ce moment-ci réaffirmer notre opposition aux dispositions générales relatives à la conférence mondiale prévue dans le projet de résolution intitulé « Examen décennal des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ». Nous comprenons tout à fait le point de vue selon lequel Rio+10 doit être une conférence mondiale et doit se tenir à l'extérieur de New York. Les États-Unis appuient pleinement un examen décennal qui tiendrait compte des changements majeurs intervenus depuis la Conférence de Rio et qui ferait avancer les éléments d'Action 21 qui ont progressé lentement.

Toutefois, compte tenu de la politique plus générale des États-Unis sur les questions liées à l'Organisation des Nations Unies, les États-Unis doivent se dissocier du consensus sur cette question. Nous constatons que les États-Unis ne seraient pas en mesure de payer leur part du financement de cette conférence si ses lois actuelles restent en vigueur et, par conséquent, la politique des États-Unis consiste à ne pas ap-

puyer la convocation d'une autre conférence mondiale à l'intérieur du système des Nations Unies.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les deux projets de résolutions recommandés par la Deuxième Commission au paragraphe 15 de son rapport.

Nous passons d'abord au projet de résolution I, intitulé « Examen décennal des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ». La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution I. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution I, tel qu'oralement corrigé?

*Le projet de résolution I, tel qu'oralement corrigé, est adopté (résolution 55/199).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II s'intitule « Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa sixième session extraordinaire ». La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution II. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution II est adopté (résolution 55/200).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale a ainsi terminé son examen du point 95 a) de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**b) Convention sur la diversité biologique****Rapport de la Deuxième Commission (A/55/582/Add.2)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution a été adopté (résolution 55/201).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale a ainsi terminé son examen du point 95 b) de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**c) Approvisionnement en eau et assainissement**

**Rapport de la Deuxième Commission**  
(A/55/582/Add.3)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va à présent se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 3 de son rapport.

Le projet de décision est intitulé « Note du Secrétaire général sur les progrès réalisés pendant les années 90 sur le plan de l'approvisionnement en eau salubre et de l'assainissement ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision?

*Le projet de décision est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 95 c) de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**d) Poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement**

**Rapport de la Deuxième Commission**  
(A/55/582/Add.4)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les deux projets de résolution recommandés par la Deuxième Commission au paragraphe 13 de son rapport.

Nous passons d'abord au projet de résolution I, intitulé « Poursuite de l'application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement ». Le projet de résolution I a été adopté par la Deuxième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution I est adopté* (résolution 55/202).

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution II, intitulé « Promotion d'une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes dans la perspective du développement durable ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution II est adopté* (résolution 55/203).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 95 d) de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique**

**Rapport de la Deuxième Commission**  
(A/55/582/Add.5)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va à présent se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport.

La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 55/204).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec le point 95 e) de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**f) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris la mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005**

**Rapport de la Deuxième Commission**  
(A/55/582/Add.6)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va à présent se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution intitulé « Le Programme solaire mondial 1996-2005 ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 55/205).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec le point 95 f) de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**g) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures**

**Rapport de la Deuxième Commission**  
(A/55/582/Add.7)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va à présent se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Deuxième Commission a adopté le projet de décision. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de décision est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 95 g) de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi terminé son examen de l'ensemble du point 95 de l'ordre du jour.

**Point 96 de l'ordre du jour**

**Activités opérationnelles de développement**

**Rapport de la Deuxième Commission**  
(A/55/583)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Le projet de décision est intitulé « Rapport sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme ».

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision recommandé par la Deuxième Commission?

*Le projet de décision est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 96 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**Point 97 de l'ordre du jour**

**Formation et recherche**

**Rapport de la Deuxième Commission**  
(A/55/584)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais à présent donner la parole aux représentants qui souhaitent intervenir pour expliquer leur position avant la prise de décision sur le projet de résolution.

**M. Mbanefo** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je voudrais intervenir au sujet de la décision qui sera prise au sujet du rapport de la Deuxième Commission (A/55/584), sur le point 97 de l'ordre du jour, « Formation et recherche ».

Je voudrais me référer au projet de résolution III, intitulé « Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche », et en particulier au paragraphe 13 de son dispositif, tel que recommandé par la Deuxième Commission.

Au cours des négociations, le Groupe des 77 a cru comprendre que le reclassement des loyers et des charges d'entretien, envisagé au paragraphe 13 en faveur de l'Institut, pourrait améliorer quelque peu la situation financière de ce dernier, tout au moins à court terme, en attendant d'examiner, l'an prochain, la question des loyers et des charges d'entretien facturés à l'Institut.

En fait et comme le montrent clairement les paragraphes 7 et 8 du dispositif ainsi que le septième alinéa du préambule, la nécessité de cet examen est devenu évidente, non seulement pour que l'Institut jouisse du même traitement que des institutions des Nations Unies similaires, mais également pour que l'on reconnaisse que la mauvaise situation de son Fonds général constitue un obstacle considérable mais évitable à l'organisation par l'Institut d'un programme de formation gratuit pour tous les États Membres, développés et en développement.

C'est dans ce contexte que la déclaration orale du Secrétariat faite lors de l'adoption, par la Commission, de son projet de résolution recommandé, nous a tous surpris. On se rappellera que dans cette déclaration orale, il était indiqué, entre autres, que

« Le Secrétaire général ne dispose pas du pouvoir discrétionnaire de déroger aux dispositions de la

résolution 41/213 de l'Assemblée générale et n'est donc pas en mesure de reclasser les loyers et les charges facturés à l'Institut, à moins que l'Assemblée générale ne décide de faire une exception claire à sa résolution 41/213 concernant la recommandation 36 ».

En fait, il faut qu'une solution soit apportée à la mauvaise situation financière de l'Institut et l'Assemblée générale peut apporter cette solution.

Nous tenons, cependant, à ne pas retarder ou reporter l'adoption du projet de résolution III par l'Assemblée générale. Nous sommes donc prêts à nous rallier à une décision sur le projet, étant entendu qu'aucune mesure ne sera prise ni sur le paragraphe 13 du dispositif, ni sur la déclaration orale du Secrétariat que j'ai mentionnée. Nous pensons que maintenir le statu quo actuel jusqu'à la cinquante-sixième session par le biais d'une mesure de ce genre offrira à toutes les parties une possibilité de cerner et concevoir une solution compréhensible au problème de l'UNITAR. Cela étant entendu, le Groupe des 77 et la Chine sont disposés à se rallier au consensus sur le projet de résolution.

Je voudrais cependant demander qu'il soit pris acte de cette déclaration dans les documents officiels de l'Assemblée générale.

**M. Le Gargasson** (France) : Au nom de l'Union européenne, je voudrais exprimer mon soutien à la déclaration qui vient d'être faite par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous partageons les préoccupations du Groupe des 77 sur le problème des charges de loyer imposées à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). Nous nous étions ralliés au paragraphe 13 de ce projet de résolution dans la mesure où il nous semblait qu'il laissait au Secrétaire général une marge d'appréciation pour réévaluer les charges de loyer imposées à l'UNITAR. Dans ce contexte, nous avons donc été déçus par la déclaration du Secrétariat nous expliquant qu'en fait ce paragraphe n'aurait aucune implication pratique. Donc, comme le Groupe des 77, pour ne pas retarder les travaux de la Deuxième Commission, nous acceptons de nous rallier au projet de résolution tel qu'il se présente actuellement, mais nous espérons que l'année prochaine, une solution satisfaisante et durable à ce problème sera trouvée par l'Assemblée générale.

Comme le Groupe des 77, je souhaiterais aussi que cette déclaration soit inscrite au procès-verbal de cette réunion.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les trois projets de résolution recommandés par la Deuxième Commission au paragraphe 18 de son rapport.

Nous nous penchons d'abord sur le projet de résolution I intitulé « Université des Nations Unies ».

La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution I. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution I est adopté* (résolution 55/206).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II intitulé « École des cadres des Nations Unies à Turin (Italie) » a été adopté par la Deuxième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution II est adopté* (résolution 55/207).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le projet de résolution III intitulé « Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche » a été adopté par la Deuxième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution III est adopté* (résolution 55/208).

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec la phase actuelle de l'examen du point 97 de l'ordre du jour.

#### **Point 98 de l'ordre du jour**

#### **Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles**

#### **Rapport de la Deuxième Commission** (A/55/585)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 11 de son rapport.

*Un vote enregistré a été demandé.*

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Chili, Chine, Chypre, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

*Votent contre :*

États-Unis d'Amérique, Israël.

*S'abstiennent :*

Fidji, Iles Marshall, Nauru.

*Par 147 voix contre 2, avec 3 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 55/209).*

[La délégation du Cameroun a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir]

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 98 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 99 de l'ordre du jour**

#### **Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)**

##### **Rapport de la Deuxième Commission**

(A/55/586 et Corr.1)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 9 de son rapport.

La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution intitulé « Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006), et notamment de l'initiative visant à la création d'un fonds mondial de solidarité pour l'élimination de la pauvreté ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 55/210).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 99 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 100 de l'ordre du jour**

#### **Mondialisation et interdépendance.**

##### **Rapport de la Deuxième Commission**

(A/55/587)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les deux projets de résolution recommandés par la Deuxième Commission au paragraphe 14 de son rapport et sur le projet de décision recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 15 du même rapport.

Nous nous penchons d'abord sur le projet de résolution I intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire ».

La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution I. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution I est adopté (résolution 55/211).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé « Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance ».

La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution II. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution II est adopté (résolution 55/212).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous nous penchons maintenant sur le projet de décision intitulé « Rapport du Groupe d'experts de haut niveau des technologies de l'information et de la communication ».

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision ?

*Le projet de décision est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 100 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 101 de l'ordre du jour**

##### **Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental**

###### **Rapport de la Deuxième Commission (A/55/588)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 9 de son rapport et sur le projet de décision recommandé par la Commission au paragraphe 10 du même rapport.

L'Assemblée passe d'abord au projet de résolution intitulé « Processus préparatoire de fond et préparatifs de la réunion internationale de haut niveau devant se tenir à l'échelon intergouvernemental ». La

Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 55/213).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au projet de décision, intitulé « Rapport du Secrétaire général sur la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter ce projet de décision?

*Le projet de décision est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 101 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 102 de l'ordre du jour**

##### **Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés**

###### **Rapport de la Deuxième Commission (A/55/589)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 11 de son rapport. La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 55/214).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec la phase actuelle de son examen du point 102 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 12 de l'ordre du jour (suite)**

##### **Rapport du Conseil économique et social**

###### **Rapport de la Deuxième Commission (A/55/590)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'attire l'attention des membres sur le rapport de la Deuxième Commission sur le point 12 de l'ordre du jour, qui concerne le rapport du Conseil économique et social.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les trois projets de décision recommandés par la Deuxième Commission au paragraphe 9 de son rapport.

Le projet de décision I est intitulé « Rapport du Conseil économique et social ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision I?

*Le projet de décision I est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le projet de décision II est intitulé « Documents relatifs au rapport du Conseil économique et social ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision II?

*Le projet de décision II est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Deuxième Commission a adopté le projet de décision III, intitulé « Programme de travail biennal de la Deuxième Commission pour 2001-2002 ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de décision III est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du rapport du Conseil économique et social envoyé à la Deuxième Commission?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi terminé son examen de tous les rapports de la Deuxième Commission.

## **Point 12 de l'ordre du jour** (*suite*)

### **Rapport du Conseil économique et social** (A/55/3 et Add.1 et 2)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres de souviendront que les chapitres I à VI, les sections A à C du chapitre VII, et les chapitres VIII et IX du rapport du Conseil économique et social avaient été renvoyés aux séances plénières. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite prendre note de ces chapitres et sections du rapport?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen des chapitres et sections du rapport du Conseil économique et social qui ont été envoyés aux séances plénières?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je également considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 12 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne pour une motion d'ordre.

**M. A'Ala** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation a demandé à prendre la parole pour une motion d'ordre pour demander qu'il y ait des conditions de sécurité appropriées dans cette salle pour que les projets de résolution puissent être adoptés dans la sécurité. Il est inadmissible que le travail de l'Assemblée générale soit interrompu alors qu'elle est en train d'adopter des projets de résolution de la Deuxième Commission, comme cela s'est produit aujourd'hui.

Ma délégation exprime sa profonde consternation et sa grande colère devant les faits qui sont survenus ici aujourd'hui.

Comment se fait-il que ces individus puissent pénétrer dans la salle de l'Assemblée générale et qu'on leur permette ainsi de menacer la sécurité des délégations ici présentes? J'aimerais que l'on interroge le Service de sécurité à ce sujet.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je prends note de l'observation faite par le représentant de la République arabe syrienne.

*La séance est levée à 11 h 25.*